

Contribution au débat public CP du 9 juillet 2015 – Poligny

Cécile Claveirole, – membre du CESE de Franche-Comté - personnalité associée au Conseil économique, social et environnemental de la République, à ce titre co-rapporteuse avec Madame Agnès Courtoux de la CFTC d'un avis sur les sols.

Le Conseil économique, social et environnemental, 3^{ème} assemblée de notre république, a voté le 13 mai dernier un avis sur « La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société ».

Les sols sylvicoles sont des sols agricoles, la forêt est une production agricole parmi les autres. Et la plupart des sols sylvicoles, ont été ou seront un jour des sols agricoles et vice et versa. De même avec les sols dits naturels, c'est-à-dire les sols qui accueillent de la végétation qui n'est ni agricole ni forestière. Donc ce que le CESE a écrit dans cet avis concerne bien ce projet ici. D'autre part deux autres avis de CESE régionaux ont abordé ce sujet de l'occupation des sols : un avis du CESER de Franche-Comté concernant l'aménagement du territoire et un avis du CESER d'Aquitaine concernant un projet de Center Parc en Aquitaine. Je vous invite donc fortement à inscrire ces 3 documents dans les contributions au débat. Un rapport parlementaire qui a été remis le 7 juillet va exactement dans le même sens.

Quand je parle de sol, je parle bien de terre, au sens d'un système vivant et évolutif.

Que dit cet avis du CESE national ?

Le sol est avant tout un milieu vivant, complexe, constitué de milliards d'êtres vivants en interactions multiples les uns avec les autres.

Les sols ont mis des millénaires à se former, tels que nous les voyons aujourd'hui. Et l'être humain a le pouvoir, en quelques heures de pelleteuses, de détruire ce que la nature a mis des milliers d'années à construire. Le sol n'est absolument pas une ressource renouvelable que nous pouvons consommer sans conséquence, et donc sans modération ni réflexion préalable.

Le sol est une ressource finie, non extensible, et qu'il faut partager : à l'échelle de la planète, un tiers des terres émergées (*moins de 30% de la surface du globe*) est voué à la production agricole, un tiers à la forêt et le dernier tiers est artificialisé, c'est-à-dire bétonné, macadamisé, à destination de toutes les activités humaines, habitat, activités commerciales et industrielles, déplacements, loisirs. Le plus souvent cela se fait de façon irréversible, c'est-à-dire sans retour possible vers une végétalisation quelle qu'elle soit.

Les chercheurs reconnaissent aujourd'hui que les sols constituent les systèmes vivants les plus riches en biodiversité, une richesse biologique que l'on ne voit pas mais qui est pourtant complètement indispensable, y compris à notre vie d'êtres humains : 70% des antibiotiques utilisés proviennent de micro-organismes vivant dans le sol.

Or la végétation sur les sols est absolument indispensable à cette vie du sol ! Pourquoi ? Parce que sans végétation pas de vie, pas d'animaux, pas d'êtres humains. Nous devons notre existence aux plantes, dont les feuilles, grâce à l'énergie du soleil, sont de véritables usines fabricant la matière organique qui nous est nécessaire pour nous nourrir. Et jusqu'à présent le génie humain n'a pas pu faire mieux ! Les plantes présentes sur un sol jouent un rôle essentiel de régulateur, elles permettent, avec la matière organique en décomposition dans le sol, de retenir l'eau de pluie, de la restituer plus tard, elles filtrent les eaux d'écoulement lorsque celles-ci sont polluées, elles régulent le climat en émettant de la vapeur d'eau, elles absorbent du gaz carbonique et le fixent, tant qu'elles vivent. Bien évidemment ces services rendus par les plantes ne sont pas les mêmes, selon que l'on regarde un champ de blé, une prairie, ou une forêt. Et à votre avis, lequel de ces espaces stocke le plus de carbone, régule le mieux l'eau ? ... la forêt ! Sur nos sols karstiques, les arbres forestiers épurent et régulent les eaux qui circulent dans le sol forestier.

Donc pour résumer, les sols naturels, agricoles, forestiers, non recouverts de béton, rendent à l'humanité des services immenses, indispensables : ils sont une source de matières premières pour les activités humaines, ils abritent un patrimoine génétique phénoménal, ils régulent les gaz à effet de serre, ils permettent la production de biomasse et d'aliments, ils régulent les phénomènes climatiques extrêmes, ils transforment, filtrent et épurent des matières indésirables pour la santé humaine, ils régulent les circulations d'eau ...

Ce milieu est en permanence soumis à d'énormes pressions, liées pour beaucoup aux activités humaines.

Là où nous en sommes de l'évolution de l'humanité et de son occupation de l'espace, nous ne pouvons plus prendre des décisions à la légère, même quand il ne s'agit « que » de quelques dizaines d'ha de forêt dans une région si boisée !

Vous avez déjà entendu les chiffres : 90 000 ha /an en France, un département moyen tous les 7 ans, 27 m² par seconde et 6350m²/s dans le monde ... de sol artificialisé ! Construction de routes, de voies de chemin de fer nouvelles pour aller plus vite, de surfaces commerciales ... Arrêtons l'hémorragie !

Cet avis du CESE met en avant cette absolue nécessité de réfléchir avant tout projet, d'envisager les solutions qui ne consomment pas de terres végétalisées, de favoriser tout ce qui permet aux sols de jouer pleinement leurs rôles de régulateur pour l'eau et le climat. Le CESE recommande en outre d'associer les organisations, structures et associations citoyennes concernées ainsi que les populations, aux réflexions sur la consommation des terres et sa finalité, afin de mieux prendre en compte la concertation et l'intelligence collective.

Le CESE approuve le principe « éviter, réduire, compenser » introduit par la loi et souhaite qu'il soit mieux appliqué. Il estime indispensable qu'avant d'appliquer la règle de la compensation, toutes les solutions d'évitement et de réduction aient véritablement été

recherchées et étudiées de manière approfondie. Il s'agit bien d'éviter d'artificialiser avant de penser à compenser.

Le CESE préconise par ailleurs que les valeurs agronomiques et environnementales des sols ainsi que toutes leurs fonctions éco-systémiques (épuration et régulation des eaux, stockage de carbone, maintien des niches écologiques) figurent dans les documents d'urbanisme afin d'être obligatoirement et explicitement prises en compte lors de toute décision de modification de ceux-ci. De plus, le caractère irréversible ou non des aménagements envisagés est à prendre en considération en amont de tout projet de changement de destination des terres.

Le CESE propose que tout nouveau projet de construction, quel qu'il soit, commence par envisager une réhabilitation, un réaménagement, de surfaces existantes. Par exemple, pourquoi ne pas imaginer la création de Center Parcs sur des friches industrielles ou commerciales ? Ainsi Pierre et Vacances pourrait faire aboutir ses projets en cherchant à s'implanter dans des friches industrielles dont la réhabilitation en zones naturelles serait profitable aux territoires. Il participerait ainsi avantageusement à la re-création de zones naturelles en cohérence avec son projet qui dit s'inscrire dans une démarche de développement durable. Ce serait là une véritable démarche sociale et écologique, tout à l'honneur d'un groupe comme Pierres et Vacances qui revendique une posture d'entreprise de l'Economie sociale et solidaire.

Nous sommes tous, chacun, responsable, de l'avenir de notre planète, et des conditions de vie que nous laissons à nos enfants. Nous n'avons plus le droit de dire « nous ne savions pas ». Nous avons un besoin vital des espaces où le sol vit encore, des espaces, boisés, naturels, voués à la production alimentaire.

L'année où la France accueille la COP 21, la conférence sur le climat qui DOIT aboutir à des décisions fortes, gageons que les Français sauront montrer l'exemple en posant des actes responsables quant à la nécessaire défense de leur patrimoine naturel.

Pour télécharger l'avis du CESE sur « La bonne gestion des sols agricoles, un enjeu de société » :

www.lecese.fr